

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 05 mars 2020 – 20h30
Salle du Conseil – Mairie Rue de l'église 01480 Savigneux

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme SEVE Corinne, M. VIGNARD Daniel

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme CHAUVOT Stéphanie donne pouvoir à M. PORTHE Guillaume, Mme DUCROUX Michèle donne pouvoir à Mme OVISTE Marie-Claude, M. COINTY Daniel donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte, M. SIMMINI Richard donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Absente :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline

Secrétaire de séance : M. PORTHE Guillaume

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2020 :

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil se prononcent sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2020.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales :

Les membres du conseil sont informés des réunions des différentes structures intercommunales qui se sont tenues durant le mois de février 2020.

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : Réunion du Conseil syndical du lundi 2 mars : Le syndicat regroupant 67 communes, seulement 28 délégués étant présents, le quorum n'était pas atteint, aucune délibération n'a donc pu être votée.

Présentation du groupe de travail chargé d'étudier l'uniformisation des tarifs qui étaient pratiqués au sein des 5 ex-syndicats.

3 - Compte rendu des décisions du Maire prises en matière de commande publique en février 2020 :

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Plaques dénominatives Le printemps et Espace R. Sanloup + Sérigraphie du camion	SÉRICOLOR	648 €
Contrat d'assistance Informatique de l'école	MICRONOV	922, 10 € (Xefi : 4118, 40 €)

4 - Compte rendu des décisions du Maire, prises en matière d'autorisation d'urbanisme :

Les membres du conseil sont informés des dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés en mairie durant le mois de février 2020.

5 - Compte rendu des décisions du Maire, prises en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du Conseil sont informés des dossiers de déclaration d'aliéner (droit de préemption), déposés en mairie durant le mois de février 2020.

6 - Rétrocessions des voiries et espaces communs Allée Harmonie

Le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération du 03 décembre 2015, le conseil municipal de Savigneux a retenu le projet de Ain Habitat pour l'Opération « Harmonie » et autorisé M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour préparer la cession amiable des éléments de foncier propriétés de la commune et inclus dans le périmètre du projet.

La délibération N°2016-35 du 09 juin 2016 a permis la vente des parcelles communales à Ain Habitat, en fixant le prix de vente et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette vente, Une autre délibération du 10 novembre 2016, a donné un accord de principe pour la rétrocession à la Commune des voiries et espaces communs créés à l'issue de la réalisation du projet Harmonie.

Considérant que l'ensemble immobilier Harmonie, comprenant 7 pavillons en accession à la propriété et 16 appartements en location, a été livré en novembre 2019.

Considérant que les travaux d'aménagement des voiries, espaces verts et parties communes ont été réceptionnés.

Il doit être procédé prochainement à la signature de l'acte authentique relatif à la rétrocession des communs et espaces verts de l'opération Harmonie, actuellement cadastrée ZE 310 (3 987 m²), au domaine public communal de Savigneux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la rétrocession de la parcelle ZE 310 d'une superficie de 3 987 m², correspondant à la voirie, aux espaces verts et parties communes du programme de logements de l'Allée Harmonie. Ce tènement sera intégré au domaine public communal de SAVIGNEUX.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Conventions de mise à disposition de locaux à des associations de Savigneux :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certaines associations de la Commune utilisent régulièrement certains équipements municipaux pour la pratique de leur activité, ce qui profite à l'ensemble de la population sabinienne.

C'est le cas du Tennis Club du Haut Formans qui utilise le terrain de tennis situé sur le parking de l'Espace Raymond Sanloup, ainsi que le Club House attenant.

C'est également le cas de l'association « Boulo Sports » qui utilise le local du même nom, situé Route de la Dombes.

Ces équipements sont utilisés pour le développement des activités spécifiques de ces associations sportives et peuvent également être utilisés par l'association Boulo Sports pour organiser des manifestations qui permettent au club de générer des recettes complémentaires pour financer son fonctionnement.

Afin de permettre le bon entretien et une gestion rationnelle de ces équipements il est proposé de signer une convention de mise à disposition de ces équipements municipaux.

L'objet de cette convention est de prévoir les conditions d'utilisation des locaux, les engagements de la municipalité en vue du maintien en état des installations, notamment vis à vis des réglementations

applicables. En contrepartie la convention prévoit également les obligations des associations pour l'entretien et la bonne conservation de ces infrastructures ainsi qu'une répartition des coûts de fonctionnement, notamment pour ce qui concerne les fournitures en énergie, en eau, télécommunication...

Lecture est donnée au conseil des deux projets de convention.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise M. le Maire à signer ces conventions avec l'association Tennis Club du Haut Formans et avec l'association « Boulo Sports ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Retrait de la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 5 décembre 2019 a été adoptée la modification simplifiée du PLU de Savigneux.

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet de l'Ain a présenté un recours gracieux demandant le retrait de la délibération du 5 décembre 2019 ayant emporté adoption de la modification simplifiée du PLU de Savigneux, applicable depuis le 25 janvier 2020.

Le recours gracieux repose sur les éléments suivants :

- Zone A : L'autorisation des annexes pour les bâtiments destinés à l'habitation conduit à majorer de plus de 20% les droits à construire ce qui nécessite une procédure de modification avec enquête publique et non une modification simplifiée. De plus l'intégration paysagère des annexes doit être mieux encadrée.
- Zone N : Le règlement doit prendre en compte l'autorisation des extensions et construction des annexes y compris dans l'article N-2. De plus cette disposition doit être soumise à l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).
- Zone U article 11 : Des dispositions spécifiques sont prévues avec une différenciation de types d'annexe, ce qui n'est pas légal vis à vis du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération du 5 décembre 2019, avec pour conséquence de revenir à l'application du PLU approuvé le 10 novembre 2016.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 - Budget principal

M. Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance.

Sous la Présidence de Madame Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter l'exécution du budget de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	791 418,34 €	629 679,13 €	161 739,21 €	102 017,29 € *	263 756,50 €
Invest.	306 193,86 €	270 355,42 €	35 838,44 €	- 122 817,19 €	- 86 978,75 €

* Reporté en fonctionnement

** Hors restes à réaliser

Considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le receveur municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du budget général soumis à son examen, ainsi que le compte de gestion du receveur municipal, les deux comptes étant équivalents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Affectation du résultat budgétaire 2019 - Budget Principal

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2019 déterminé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Fonctionnement	629 679,13
Recettes de Fonctionnement	791 418,34
Résultat de l'exercice	161 739,21
Résultat antérieur reporté (excédent)	102 017,29
Résultat à affecter (1)	263 756,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'Investissement	270 355,42
Recettes d'Investissement	306 193,86
Résultat de l'exercice	35 838,44
Résultat antérieur reporté	- 122 817,19 0
Déficit de financement (2) cpte 001	86 978,75
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	51 784,60
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser (3)	51 784,60
Besoin de financement total (2) + (3)	138 763,35
Affectation du résultat (4) cpte 1068	138 763,35
Report en fonctionnement (1) - (4) cpte 002	124 993,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 qui s'élève à 236 756,50 € au budget de l'exercice 2020 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 124 993,15 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 138 763,35 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Approbation du budget primitif principal 2020 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire, approuve le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	844 609,27 €	844 609,27 €
Section d'investissement	474 763,35 €	474 763,35 €
Total	1 319 372,62 €	1 319 372,62 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019 du budget annexe Commerce :

M. Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance

Sous la Présidence de Madame Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget annexe, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	66 511,37 €	11 500,25 €	55 011,12 €	3 816,91 € *	58 828,03 €
Invest.	48 766,32 €	32 428,11 €	16 338,21 €	- 48 766,32 €	- 32 428,11 €

* Reporté en fonctionnement

**Hors restes à réaliser

Considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances du budget Commerce de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le receveur municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du budget commerce soumis à son examen, ainsi que le compte de gestion 2019 du budget commerce présenté par le receveur municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Affectation du résultat budgétaire 2019 - Budget annexe Commerce :

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2019 déterminé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Fonctionnement	11 500,25
Recettes de Fonctionnement	66 511,37
Résultat de l'exercice	55 011,12
Résultat antérieur reporté	3 816,91
Résultat à affecter (1)	58 828,03
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'Investissement	32 428,11
Recettes d'Investissement	48 766,32
Résultat de l'exercice	16 338,21
Résultat antérieur reporté	-48 766,32
Déficit d'investissement cpte 001	32 428,11
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	3 000,00
Restes à réaliser en recettes	/
Besoin de financement des restes à réaliser (3)	/
Besoin de financement total (2) + (3)	35 428,11
Affectation du résultat (4) cpte 1068	35 428,11
Report en fonctionnement (1) - (4) cpte 002	23 399,92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 qui s'élève à 58 828,03 € au budget de l'exercice 2020 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 23 399,92 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 35 428,11€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Approbation du budget primitif annexe 2020 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par M. le Maire, à l'unanimité, approuve le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	89 399,92 €	89 399,92 €
Section d'investissement	108 128,47 €	108 128,47€
Total	197 528, 39 €	197 528, 39 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 – Attribution de subventions annuelles aux associations :

Nom de l'organisme	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020
6574 Subvention de fonctionnement aux associations			
ADAPEI Ain	560,00 €	0,00 €	560,00 €
Académie de la Dombes	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADMR Ambérieux	650,00 €	650,00 €	650,00 €
ADMR Ambérieux (portage repas)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale école publique (voyage)	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Amicale école publique	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Anciens combattants	80,00 €	0,00 €	0,00 €
Association sapeurs-pompiers retraités	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Bien-Être	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Boulo Sports	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Cantine scolaire	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Club Joie de Vivre	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité Fleurissement	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
Donneurs Sang 6 communes réunies	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Sporting Club 1 000 étangs	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Savi Gym	90,00 €	90,00 €	200,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers Montmerle	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Ligue contre le cancer	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Passerelle en Dombes	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €
RASED	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Sapeurs-Pompiers communaux	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Tennis Club Haut Formans	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Val de Saône Dombes services Reyrieux	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité d'Animation de Savigneux	250,00 €	250,00 €	250,00 €
S/Total	13 090,00 €	13 110,00 €	13 880,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 – Travaux en cours :

- Les travaux de modification et sécurisation de l'armoire d'éclairage public du court de tennis du Bourg ont été réalisés.
- L'appel d'offre pour le marché de prestation de fauchage et élagage des routes et chemins communaux a été lancé.
- La réfection du fossé du Chemin de la Pierre a été faite.
- Le pont en pierre du Chemin de la Serpolière s'est effondré ; un devis de réparation a été reçu avec l'option de renforcement : 4 188 € + 1 231,92 €. Le conseil approuve la commande de cette réparation avec le renforcement.
- Décapage et métallisation des sols du 1er étage de la mairie : pour 420 €, le Conseil approuve cette commande.
- Monsieur le Maire présente une convention de partenariat pour l'entretien des espaces verts du quartier Harmonie. Afin d'harmoniser les travaux de tonte des différents espaces verts, ceux-ci seront confiés aux services municipaux. En contrepartie Ain Habitat indemniser la municipalité à hauteur de 1 000 € par an, cette somme sera actualisée chaque année.

17 – Questions diverses :

- Location salle polyvalente : une demande de réservation pour un baptême est présentée, la famille de l'enfant n'habitant pas la commune c'est le tarif extérieur qui sera appliqué.
- Permanence des élections municipales : un point est fait sur les permanences prévues pour le bureau de vote.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie d'inauguration de la plaque baptisant l'espace Raymond Sanloup.
- Inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2020 : en comptabilisant les naissances de l'année et les familles nouvellement installées sur la Commune l'estimation est actuellement d'environ 30 nouvelles inscriptions pour 20 départs de CM2, les effectifs devraient donc augmenter. Ces données sont susceptibles d'encore évoluer.
- Un point est également fait concernant le fonctionnement de la garderie périscolaire : 133 enfants sont inscrits, 2 animatrices sont présentes le matin et 3 le soir, une ATSEM reste en effet en renfort jusqu'à 17h30, le nombre diminuant à partir de cette heure-là. Entre 25 et 35 enfants sont présents le matin et entre 45 et 60 le soir.
- Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 10 mars 2020.

Séance levée à 22h45

A Savigneux, le 19 mars 2020

Le Maire,
Daniel VIGNARD

